

## Fonctionnement AFAPI : à l'attention des stagiaires

- A réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement, nous vous adressons une convention. Ce document est nécessaire à la demande préalable de prise en charge auprès de votre organisme collecteur (FIF-PL ou ACTALIANS)\*.

- Quelques jours après la formation, vous recevrez un questionnaire de satisfaction à remplir en ligne par l'adresse mail [afapi@orange.fr](mailto:afapi@orange.fr)

Ce questionnaire complété en ligne générera les documents suivants :

- attestation de présence
- attestation de formation
- facture acquittée

Ces documents vous serviront, notamment, à finaliser votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL ou d'ACTALIANS.

**!** Si vous ne recevez pas le mail contenant le questionnaire au bout d'une semaine, pensez à vérifier votre boîte de spam et n'hésitez pas à ajouter l'adresse [afapi@orange.fr](mailto:afapi@orange.fr) à vos contacts.

**!** Architectes : pensez à déclarer vos formations dans votre espace personnel sur [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

\*La demande de pris en charge auprès des organismes doit être faite avant le début de la formation.